

7 – Finances Locales

7 – Divers

N° 856.2023

ARRETE DU PRESIDENT

CESSATION D'ACTIVITE DE MME CORRUBLE SOPHIE TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES DU  
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'arrêté en date du 31/01/2017 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes du multi accueil petite enfance.

Vu l'arrêté n°929-2022 du 07/10/2022 nommant Mme CORRUBLE Sophie régisseur de recette pour l'encaissement des recettes du multi accueil petite enfance.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 11/08/2023.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté 929-2022 du 07/10/2022 est abrogé à compter du 07/08/2023.

Article 2 : Le Président et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente décision.

Fait à Pont-Audemer, le 28/08/2023

Le Président

Francis COUREL

